ARRITTI

nu 2684 da u 21 à u 27 di ghjennaghju 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Le Minority SafePack enterré par la Commission européenne : un très mauvais message

p. 4 è 5

Crise économique en Corse

Le déni de l'État

La réponse apportée par Emmanuel Macron au Plan de sauvegarde de l'économie voté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité le 27 novembre 2020 est une forme de déni de réalité inquiétant pour l'avenir. p. 3

Pas de levée du statut de DPS pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi

p. 6

Tant que la haine d'État perdurera...

La Sardaigne, seconde région en Italie pour la collecte séparée des déchets

p. 8

apiazzetta.com

A voce di Petru Mari

Era una voce indimenticàbile, una voce chì ci hà accumpagnatu dapoi anni è anni. Ci pare ch'è no l'àppiamu sempre intesa, è cridìamu di sèntela sempre. Petru Mari avia 71 anni, si n'hè andatu dui anni fà.
A cumuna di Bastia, a so famiglia, i s'amichi, li anu resu un umagiu sàbatu scorsu, dendu u so nome à a piazza di pettu à u studiò di Rcfm in Citatella di Bastia. U casu per noi di ramentà ss'articulettu chì apiazzetta avìa publicatu u 22 d'ottobre di u 2018.

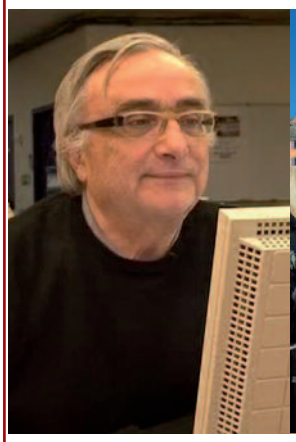

Petru Mari era arradicatu à a so terra è à u so paese di Ficaghja. In u 1979, avia creatu cù una squadra di castagnicciaghji u giurnale « A Fiàccula di a Castagniccia ».
Era in i tempi quandu si sunniava sempre d'una rinàscita di i nostri paesi.
V'arricurdate di u so testu (scrittu cun Paulufelice Nasica) *A Passione di e castagne* ?
À RCFM a so voce cusì particulare ci hà accumpagnatu in tante emissione, da i nutiziali à A Ghjustra Paisana.
Ma Petru Mari ci hà insignatu chì esse arradicatu à a so terra ùn impedia micca d'esse apertu nant'à u mondu.
In u 1986 publicheghja *Scritti d'altrò* (edizione Scola Corsa), una traduzzione di testi d'Italo Calvino, Woody Allen è John Steinbeck (ùn vi pare nunda ?) in lingua corsa.
Petru Mari hè quellu chì hà vulsutu apre e fruntiere di a ràdiu cù l'emissione Kantara è Mediterradio.
Eppò c'era u Petru Mari spiritosu. Quellu chì sapìa manighjà a magagna è e parolle cum'è nimu. In u 1990 participeghja à u cuncorsu di nuvelle *Rise da impennà* (La Marge). In u 1995 ghjunghjerà *Diodoru di Sicilia, e stonde d'un osservadore* (A Messagera). Ci arricurdemu di l'emissioni *I Scrianzati* è *l'oroscopu*.
Eppo ci serà Masai, a so famosa crònaca cutitiana nant'à RCFM induv'ellu purterà u scherzu à un altìssimu livellu. Serà publicata una racolta (*Masai*, Albiana 2009).
Noi, èramu *fans* dapoi u principiu, è hè inùtile di dì chì l'òpera di Petru Mari hè stata impurtante pè A Piazzetta.
Ma sta duminicata Petru Mari ci hà fattu un'ùltima magagna, allora ch'ellu li firmava tantu à fà. Oramai a so voce, u so scherzu, u so spìritu ci mancheranu tantu. ■

Accapu di a reddazzione

Lèpara

Millioni di personi sò malati di a lèpara in u mondu. Trè millioni sò tocchi di manera permanente è scempiosa. Hè una malatìa chì si sviluppa pianu pianu. Nata da un battèriu trupicale, a so incubazione hè longa di parechji anni è si face à l'insottu è senza prevene. À le volte, i primi segni ùn sbùccianu chè 20 anni dopu à avè cuntaminatu a persona. Aspettendu, a ghjente hè cuntagiosa senza sapella... Si chjappa cù a saliva. Senza trattamentu, a malatìa pruvucheghja lesioni chì si mànghjanu a pella è a carne sin'à l'ossi. Narvi è mùsculi paralizati, i malati pèrdenu l'usu di e so mani, i so pedi, a so bocca. S'attàcca dinù à l'ochji, è u malatu pò perde a vista. A malatìa tocca pè u più u visu, è e stremità, pocu à pocu runzicate, ma si sparghje in u corpu sanu. Vergugnosi per vìa di e so infirmità, i malati pèrdenu tutta dignità. E so mutilazioni fàcenu paura à a cumunutà, è sò cuntagiose. Per quessa, i leprosi, i corci, èranu sbanditi, interdetti di cuntattu cù tutti, dinù cù a so famiglia. Èranu chjosi in lochi fatti à postu per elli è nimu ùn ci andava. N'hà fattu pocu malorosi sta malatitaccia dapoi sèculi !
Oghje, più di 120 paesi in u mondu sò sempre tocchi da a lèpara, è si pienghje più di 200.000 casi novi tutti l'anni. Pè u più in Àfrica, in Amèrica Latina, in Asìa. Ciò chì ne face una situazione di pandemìa... Ancu s'ella hè pocu spartuta in Auropa, ùn hà definitivamente sparitu. Disgraziosamente, è malgratu u trattamentu, a statìstica hè in crèscita. Bisognu à fanne u diagnosticu u più in furia per trattà i malati nanzu à ch'elle ghjùnghjenu l'infirmità. Oghje si cura cù un trattamentu longu fattu d'antibiotichi (trà sei mesi à un annu). Ma i so disguasti ùn si richjàpanu più, è ancu puru s'elli guarìscenu, i malati anu u bisognu di prutesi dopu, da pudè marchjà. Ci vole dinù intervenzioni chirurgicale per pruvà di riparà i nervi sgangarati. Vistu u cuntagiosu di i malati senza sintomi, ci vole à pudè ricunnosce i malati à u più in furia pussìbule è dunque sviluppà testi sicuri. Hè u travagliu di a ricerca. U vaccinu pròpiu ùn esiste micca, ma omu s'hè resu conta chì u vaccinu BCG era efficace.
L'Òrdine di Malta intervene ind'è 11 paesi da pudè curà i malati è aiutali à ritruvà una vita à pocu pressu nurmale dopu à ssa calamità ch'elli anu avutu à francà. *A lèpara hè a malatìa di a misèria, l'ignuranza, a vergogna,* dice l'Òrdine di Malta, *tocca e pupulazioni isulate ch'ùn anu micca sistemi di salute.* I leprosi sòffrenu di ssa malatìa ma dinù di l'abbandonu è e sclusioni, ecunòmiche è suciale. U 29, 30 è 31 di ghjennaghju 2021 serà a « ghjurnata » mundiale di i leprosi. Per finanzà u so prugramma di lotta contr'à a lèpara, l'Òrdine di Malta hà bisognu di 600.000 àuri. Pudete porghje u vostru sustegnu nant'à u situ : ordredemaltefrance.org ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Crise économique en Corse

Le déni de l'État

La réponse apportée par Emmanuel Macron au Plan de sauvegarde de l'économie voté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité le 27 novembre 2020 est une forme de déni de réalité inquiétant pour l'avenir.

Parlant des indicateurs économiques de la Corse, le Président de la République écrit *« qu'ils témoignent d'améliorations du paysage économique encourageantes (...) tout cela nous laisse à penser que les dispositifs mis en place commencent à porter leurs fruits. »*
Ou bien il y croit vraiment, et il est aveugle. Ou bien il sait parfaitement qu'il n'en est rien. De toutes façons, cette réponse ne présage rien de bon !
Le reste du courrier exprime que l'État refuse de s'inscrire dans la démarche de dialogue lancée par l'Exécutif nationaliste qui est à la tête des institutions de la Corse. Ce qu'il confirme expressément dans un passage, intentionnellement souligné en gras : *« ce sont ainsi 50 M€ de crédits relance territorialisés qui sont immédiatement mobilisables par le Préfet de Corse. »* Le « Préfet de Corse » est ainsi intronisé « général en chef » de la lutte contre la crise économique sur l'île, et le Président de l'Exécutif invité à seulement donner son avis *« dans un cadre de négociations permettant de prendre en compte la spécificité des dispositifs de soutien économique mis en place sur l'île. »*
Sur les propositions de l'Assemblée de Corse, votées à l'unanimité et portées par les acteurs économiques insulaires, pas un mot, ni même une allusion. Ce courrier est significatif de l'impasse politique dans laquelle nous sommes, alors que la crise sanitaire n'en finit pas, et que la crise économique jette la Corse dans une situation très difficile.
Car les indicateurs économiques sont en fait très préoccupants, à commencer le premier d'entre eux qui annonce une chute du produit intérieur brut (PIB) de la Corse de près du double de celle qui est annoncée sur le continent. À l'évidence, une économie insulaire est plus impactée que les économies continentales correspondantes. Cela est vrai pour les Baléares en Espagne, pour la Sardaigne en Italie, pour la Crête en Grèce, et pour la Corse dans l'ensemble français. Pour toutes ces îles, la proximité métropolitaine fait que la pandémie y suit les mêmes évolutions que sur le continent voisin, tandis que la structure insulaire de l'économie, à très forte composante touristique, très sensible aux risques de ruptures d'approvisionnement en raison de l'insularité, démultiplie les impacts économiques et les pertes d'emplois.
Les amortisseurs sociaux, massivement actionnés dans la première partie du confinement, ont certes limité l'impact de la crise dans un premier temps, tandis que la demi-saison finalement réalisée cet été a évité une déroute économique totale. Mais la nouvelle période de paralysie économique que nous traversons, et dont nous ne sortons pas, ne bénéficie pas des mêmes soutiens (par exemple les mensualités des prêts aux entreprises sont prélevées alors qu'elles avaient été suspendues au printemps ; idem pour les charges patronales). Même si la vaccination a commencé, tout indique que la pandémie sera encore très présente au printemps, et qu'à nouveau la saison touristique prochaine est plus qu'incertaine.
L'économie corse va prochainement connaître le point de basculement. Durant la première phase du printemps 2020, comme tout un chacun, chaque entité économique a tenu sur ses « réserves » ; la période actuelle est en train de les épuiser. Au printemps, le virus circulant sans faiblir, et la vaccination se faisant attendre ici, et ailleurs dans les principaux bassins d'émission de touristes, la saison ne pourra pas repartir dans des conditions normales.
À quand le retour à normale ? Au début de l'été ? Ou à l'automne ? En Corse cela change tout ! Comment s'y prépare-t-on ? Qui entend l'angoisse qui monte chez tous les acteurs économiques, chez les étudiants privés d'études normales et même de vie étudiante tout court, chez les populations précaires soudain « débranchées » des petits boulots qui les aidaient à survivre, parmi les acteurs culturels obligés de tout arrêter, spectacles, festivals, fêtes villageoises, dans les centres villes et les villages où la vie sociale s'évapore chaque jour un peu plus, etc.
Imagine-t-on une seconde répondre à cette urgence économique avec un préfet à la baguette, mis là par un État aveugle et fermé au dialogue avec les responsables économiques et politiques corses ?
L'attitude de l'État est un déni de la réalité économique ; elle est aussi un déni de la réalité politique. ■

Demucrazìa

MINORITY SAFEPACK INITIATIVE

YOU ARE NOT ALONE. ONE MILLION SIGNATURES FOR DIVERSITY IN EUROPE

Minority Safepack enterré par la Commission

Un très mauvais message pour la Conférence sur l'Avenir de l'Europe

Le long et difficile cheminement procédural de l'Initiative Citoyenne Européenne Minority Safepack est arrivé à son terme par une fin de non-recevoir brutale et très décevante de la part de la Commission Européenne. Mais l'énergie de ses initiateurs et des 1,1 millions de citoyens qui en ont été les signataires a démontré que, malgré le tir de barrage déployé par plusieurs Etats-membres, la question des minorités est toujours présente dans l'actualité politique européenne. Et qu'il faudra en tenir compte au moment de réfléchir sur l'avenir de l'Europe.

L'ICE «Minority Safepack» était la sixième des ICE depuis 2011 (à peine une tous les deux ans) à avoir franchi tous les obstacles procéduraux pour arriver à son but final: forcer l'ordre du jour du Parlement Européen, par une audition solennelle suivi par un débat en séance plénière, qui a été conclu par un vote largement favorable, puis celui de la Commission mise dans l'obligation d'apporter une réponse officielle à l'ICE par une délibération de l'Assemblée des 27 Commissaires, chaque commissaire étant désigné par un État-membre. Cette réponse tombée le 15 janvier dernier est ultra-décevante et a fait l'objet d'un communiqué de condamnation très ferme par l'Intergroupe des Minorités Traditionnelles, Communautés Nationales et Langues (voir ci-contre).

Sur chacun des neuf points soulevés par l'ICE, tels que l'élaboration d'une recommandation aux États-membres; ou la fin du géoblocage des ondes qui permet par exemple aux autorités roumaines d'empêcher l'accès aux télés de Hongrie pour sa minorité hongroise; ou l'adaptation des programmes européens aux minorités comme cela a pu être fait pour la minorité Rom; ou la création d'un observatoire des cultures et langues minoritaires en Europe, etc., la réponse est identique: les droits des minorités sont dans les textes fondateurs de l'UE, donc pas besoin de créer au niveau de la Commission de nouveaux actes législatifs à leur sujet, contrairement à ce que le Parlement Européen avait demandé par 524 voix sur 694 suffrages exprimés.

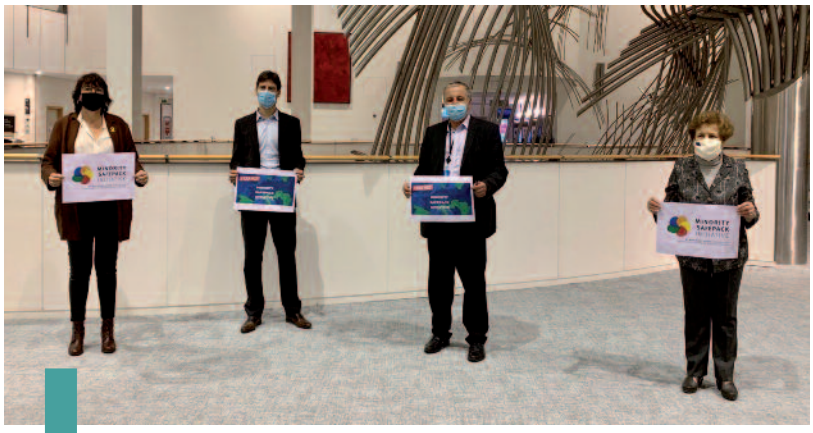

Soutien des eurodéputés ALE au Minority SafePack.

Malgré plus de 1,1 million de signatures de citoyens européens, malgré le vote massif de 524 députés européens sur 694, la Commission européenne oppose une fin de non-recevoir brutale et très décevante à la demande de protection des minorités.

Peu importe donc pour la Commission que plus d'un million de citoyens européens l'ait saisie en affirmant le contraire, preuves à l'appui, et qu'une large majorité du Parlement Européen les ait soutenus. Délibérément le collège des commissaires a choisi la politique de l'autruche pour ne pas déplaire à plusieurs États-membres qui depuis l'origine bataillent contre cette Initiative Citoyenne lancée en 2013.

Au premier rang d'entre eux les pays baltes qui comptent sur leur sol des centaines de milliers de citoyens russophones laissés apatrides et sans droits, et la Roumanie qui, avec la Slovaquie, a récupéré de nombreux territoires historiquement peuplés par des citoyens de nationalité hongroise suite aux traités de paix après la seconde guerre mondiale. Il a fallu faire face à leurs tirs de barrage qui ont voulu dénier toute existence légale à l'ICE Minority Safepack, jusqu'à aller devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pour obliger la Commission à ouvrir en 2017 la procédure des signatures qui a été ensuite suivie par plus d'1,1 million de citoyens de tous les pays d'Europe, enclenchant

la procédure prévue par le Traité de Lisbonne.
Dans la phase finale de la procédure, au sein du Parlement Européen, la plupart des députés de ces États-membres ont continué de ferrailler contre le Minority Safepack et ils ont été rejoint par la grande majorité des députés espagnols totalement obnubilés par la question catalane, pour qui la démarche du Minority Safepack avait pour conséquence de renforcer l'autorité de la Commission et de l'Europe sur ces questions, par-delà la «souveraineté» d'un État-membre comme l'Espagne. La bataille menée au Parlement Européen s'est passée en coulisses, les délégations espagnoles au sein de chaque groupe militant activement pour que le Parlement ne prenne aucune position de soutien, en refusant le vote même d'une motion à l'issue du débat prévu par la procédure dans le Traité. La manœuvre a été mise en échec grâce au groupe Verts-ALE, et le vote a été obtenu avec une majorité éclatante.
Mais la Commission a quand même été bâillonnée et n'introduira donc aucun acte législatif qui aurait permis de renforcer les droits des minorités et de continuer à en débattre au Parlement et au Conseil.
Ce faisant, elle s'est affranchie d'un bras de fer avec plusieurs États-membres, dont la France, l'Espagne, la Roumanie, l'Estonie, la Lettonie, etc., mais elle a aussi délibérément et gravement dévalorisé la seule procédure qui associe les citoyens européens aux décisions de l'UE, alors même qu'elle lance une «Conférence sur l'Avenir de l'Europe» dont l'objectif affiché par la Présidente Von der Leyen* est justement de renforcer cette place des citoyens dans la marche de l'Europe. ■
François Alfonsi.

** À noter que l'Allemagne est un des seuls États à s'être engagé en faveur de l'ICE Minority Safepack à travers un vote du Bundestag.*

Lettre ouverte à Mme Vera Jourová et Mme Ursula Von der Leyen

extraits

Objet : Refus de la Commission européenne de produire de nouveaux actes juridiques en réponse aux demandes de l'Initiative Citoyenne Européenne pour le Minority SafePack, soutenue par une très large majorité du Parlement européen.

Madame la Présidente de la Commission, Madame la Vice-présidente de la Commission en charge des valeurs et de la transparence,
Avec les 1,1 million de citoyens européens qui ont fait confiance à la procédure très exigeante de l'initiative citoyenne européenne, nous exprimons notre profonde déception face à la décision du collège des commissaires sur l'ICE pour le Minority SafePack.
La décision dédaigneuse de la Commission démontre un manque d'intérêt pour la voix des citoyens politiquement préjudiciable et un manque d'empathie envers les communautés nationales et linguistiques autochtones de l'UE.
(…) L'absence de proposition d'action concrète dans les 9 domaines de l'initiative est très décevante (…). Cette décision envoie un mauvais message aux attentes exprimées par des millions de citoyens, alors que le Parlement Européen a apporté à une très large majorité son soutien à l'initiative, demandant à la Commission de proposer des actes juridiques à ce sujet (…) la Commission a également ignoré les appels répétés du Parlement européen pour que l'UE soutienne ses minorités traditionnelles, leurs langues et leurs cultures.
La position ferme de la Cour de justice de l'Union européenne sur la question du Minority SafePack a pourtant clairement confirmé que rien n'empêchait la Commission européenne de soumettre des propositions, (…). (Elle) a, par sa décision, clairement montré son manque de volonté de le faire.
La communication de la Commission est donc préjudiciable à la vie démocratique de notre Union, à la confiance des communautés nationales et linguistiques minoritaires dans nos institutions et, surtout, à la crédibilité interne et internationale de l'UE lorsqu'elle défend nos valeurs. Nous ne pouvons qu'espérer que la Commission corrigera cette erreur et qu'elle accordera à l'avenir aux minorités nationales et linguistiques de l'Union l'attention qu'elles méritent. ■

Communiqué des coprésidents de l'intergroupe «Minorités traditionnelles, communautés nationales et langues» François Alfonsi et Kinga Gál Loránt Vincze, appuyés par 65 députés européens.

Arritti
U vostru settimanale hè nant'à internet
www.arritti.corsica

Pas de levée du statut de DPS pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi

Tant que la haine d'État perdurera…

Le 14 janvier 2021, le député de la seconde circonscription de Haute-Corse, Jean Félix Acquaviva, a interpellé le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, au sujet du maintien arbitraire du statut de DPS (Détenu Particulièrement Signalé) pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi.
La réponse du ministre témoigne de son impuissance et de tout son embarras face à ce scandale judiciaire*… et rabaisse la France au niveau des Républiques bananières. C'est dire toute la haine qui continue d'habiter la nomenclature d'État vis-à-vis de la Corse, plus particulièrement sur la question des prisonniers politiques.
Voici les échanges dans l'hémicycle du Palais Bourbon.

L'interpellation de Jean Félix Acquaviva à l'adresse du gouvernement

« Monsieur le Ministre, chers collègues,
Monsieur le Garde des Sceaux, ce débat m'amène à évoquer une affaire que vous connaissez bien, sur laquelle il est plus que légitime de s'interroger quant aux motivations qui ont pu conduire le premier ministre à ne pas lever le statut de Détenu Particulièrement Signalé à Pierre Alessandri et Alain ferrandi, alors qu'aucun élément objectif ne justifie ce maintien.
Cela fait 21 ans qu'ils sont détenus dans une Maison Centrale en région parisienne loin de leurs familles, qui en paient les frais exorbitants dans tous les sens du terme.
Depuis quatre ans ces hommes sont pourtant conditionnables et espèrent a minima un rapprochement familial, ce que permet strictement la loi.
Toutefois cette levée du statut de DPS leur est systématiquement refusée, empêchant tout rapprochement. Et cela malgré le fait qu'ils ne posent absolument aucun problème de discipline. Aucun. Puisqu'ils sont jugés exemplaires depuis le début de leur incarcération. D'ailleurs les commissions, locale, puis nationale, compétentes en la matière, ont de manière récurrente et répétée, émis des avis favorables qui sont généralement suivis par les autorités.
Mais manifestement dans ce dossier-là, rien n'est normal. L'autorité judiciaire s'y oppose systématiquement.
Le Ministère de la Justice habituellement, sous l'égide de Madame Beloubet notamment, puis le Premier Ministre depuis le déport opportun de l'actuel Garde des Sceaux que vous êtes, justifie ces refus par un risque potentiel d'évasion complètement lunaire, s'ils étaient transférés à Borgu, un soi-disant trouble à l'ordre public, ou pire, par, je cite, une médiatisation de leur éventuel rapprochement, en clair, l'arbitraire absolu !
Comment voulez-vous que la société insulaire ne perçoive pas ici un acharnement, une vengeance d'État ?
C'est une décision de justice qui est clairement bafouée par l'immiscion du pouvoir exécutif qui ne se cache même plus.
La Corse toute entière respecte la douleur de la famille Erignac.
La justice est passée. Des hommes ont été condamnés. Leur peine au bout de 22 ans a été effectuée. Ces hommes ont des droits. Leurs familles ont des droits. La justice dans une démocratie ne peut supporter en aucun cas – nous le savons tous – la vengeance d'État.
Il faut donc que cette situation cesse sans tarder, sous peine de provoquer une profonde colère qui ne peut conduire qu'à la révolte, ce que personne ne souhaite.
Face à cela, que comptez-vous faire ? » ■

** ARRITTI renvoie ses lecteurs à l'article paru dans notre numéro 2681 du 24/12/2020.*
Voir sur notre site : arritti.corsica

La réponse du Garde des Sceaux

« D'abord ce que vous dites sur le plan factuel est parfaitement exact.
Deuxièmement, nous sommes d'accord sur le fait que le statut de DPS, ce n'est pas une décision juridictionnelle, mais une décision administrative. Et vous savez qu'en raison du fait que j'ai eu à connaître en ma qualité d'avocat ce dossier – même s'il ne s'agit pas des condamnés que vous avez évoqués –, il ne m'est pas possible d'intervenir.
C'est le sens d'un décret qui a été pris et qui laisse sur cette question la main au Premier Ministre.
À compter de ce moment, Monsieur le Député Acquaviva, je ne peux pas en dire plus. Je serais taxé par ceux qui n'attendent que cela de je ne sais quel nouveau conflit d'intérêt ! Pardon !
La question, vous la posez. Elle mérite d'être posée. Vous rappelez un certain nombre de choses qui sont parfaitement vraies. Ça n'est pas à ma main, et je pense, Monsieur le Député, que vous le savez. » ■

Felice Benedetti lìberu !

À l'appel de l'Associu Patriotti, de nombreux militants se sont réunis ce 16 janvier devant le Palais de Justice de Bastia pour dénoncer la répression politique ciblant Félix Benedetti, et au-delà, tous les militants soumis à des mesures d'exception. Tous les partis nationalistes représentés, une bonne centaine de responsables et militants ont répondu à l'appel de l'Associu Patriotti. Conditionnable, puisqu'ayant effectué plus de la moitié de sa peine, Félix Benedetti était menacé de réintégrer la prison sur recours du Parquet de Paris, alors que le juge d'application des peines avait prononcé sa mise en liberté conditionnelle avec bracelet électronique.

Félix Benedetti est un cas typique de l'attitude purement répressive et de vendetta du pouvoir en place, qui ne respecte même pas ses propres lois.

Après la vengeance d'État exercé sur Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, toujours victimes de l'abusive classification de « Détenu Particulièrement Signalé » (qui empêche pour eux aussi toute remise en liberté conditionnelle, mais aussi tout rapprochement en Corse, pourtant de droit), « l'affaire Benedetti » démontre à quel point le gouvernement Macron/Castex n'entend donner aucun signe d'apaisement en Corse.

Heureusement, la mobilisation a payé. Ce 19 janvier, le Parquet n'a pas été suivi dans sa demande de prolongement de son incarcération. « *Ses arguments tendant au refus d'assimilation entre le terrorisme corse et le terrorisme islamiste peuvent être légitimement entendus* » a écrit la juge dans ses conclusions ! Felix Benedetti a été remis en liberté sous bracelet électronique. Remerciant tous les organisations syndicales ou politiques qui l'ont soutenu, il a déclaré : « *Je pense à tous les prisonniers politiques incarcérés. La cause de leur libération doit être une cause prioritaire et unitaire. La répression politique, le Fijait et plus généralement la restriction des libertés individuelles doivent nous trouver unis. Difende una libertà hè difende a libertà.* »

Eccu u discorsu di l'Associu Patriotti u 16 di ghjennaghju.

« **Oghji simu à fiancu à Felici.** Simu chivi par dì chjaru chì ùn pudaremu mai accittà minacci di a Procura Contra Tarrurista di vulè rimettà lu in prighjò.

Simu chivi par dì chjaru chjaru chì mai ùn sarà indebulita unu di i nosci valori, a sulidarità paisana di pettu à l'autoritarìsimu francesu chì oghji prova à supranà a sucità corsa.

Simu chivi par dì chjaru chjaru chì ad ogni colpu di a riprissioni francesa tocc'à risponda incù l'unità di tutti i patriotti.

Quandu si culpisci un patriottu, hè sempri a Corsica chì hè ferita.

A Francia circ'à ammutulì quiddi chì ricùsani di campà inghjinuchjati. Mai ùn calaremu u capu ! Mai un sviaremu di a noscia lotta di campà lìbari in tarra noscia.

I nosci lotti pòrtani i vosci libartà.

Tocc'à noi tutti di muscià, al di là di i pustura, a rialtà di ciò chì ci insegna a noscia storia « forti saremu si uniti simu ». Tocc'à noui tutti di custruì a nicissaria unità stratègica contr'à a riprissioni francesa.

Tempu di mubilizazioni pupulari hè !

À fiancu à Felici dimmu basta à a riprissioni ! Basta à i minacci ghjudiziarii è pulizeri ! Basta à a prighjò !

À fiancu à Felici dimmu libartà par tutti i patriotti ! Libartà pà a Corsica !

A lotta cuntinueghja ! » ■ **PATRIOTTI.**

Cummunicatu di l'Associu Sulidarità

L'Associu Sulidarità tient à réagir à nouveau en ce début d'année suite à la vague répressive qui touche à nouveau notre Pays.

Nous apprenions il y a quelques jours sans surprise le maintien sous statut de DPS de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi.

Cette décision vient confirmer qu'aujourd'hui l'État Français s'est mis en marche pour déstabiliser la Corse et faire payer au peuple Corse ses choix democratiques en usant de son arme la plus lâche, la vengeance à l'encontre des Prisonniers Politiques.

Le réquisitoire Parisien demandant la reincarceration de Félix Benedetti est une provocation de plus dans un contexte déjà tendu.

Un ancien prisonnier politique est également convoqué dans quelques jours dans le cadre du FIJAIT et nous serons à ses côtés pour rappeler que les anciens prisonniers politiques Corses n'ont rien à faire dans ce fichier.

Procès, maintien en exil carcéral, refus de permissions, FIJAIT, les atteintes aux Droits des prisonniers et anciens prisonniers politiques sont devenues quotidiennes et la situation dans laquelle l'État semble se complaire ne fait qu'empirer.

Cette volonté de faire taire toute contestation et de mettre la Corse en coupe réglée perdure et un jeune militant de Ghjuventù Libera Matteo Giona sera par ailleurs jugé le 17 Février prochain.

La France traîne aujourd'hui de jeunes lycéens devant les tribunaux pour tenter des les intimider.

L'heure est donc plus que jamais à la mobilisation pour contrer cette vague répressive.

Per permette à u nostru populu di marchjà annant'à u chjassu di a Pace, hè ora di ripiglià a strada di a Lotta !

Seguitate ci annant'à e rete suciale per esse infurmati di e mubilizazione à vene.

Più chè mai, LIBERTÀ PER I PATRIOTTI ! ■

La Sardaigne, seconde région en Italie pour la collecte séparée des déchets

Article de L'Unione Sarda du 29 décembre 2020

ARRITTI reproduit ici un article paru chez notre confrère de l'Unione Sarda, le 29 décembre 2020. De quoi méditer… ou faire rêver en Corse !

«Pour 2019, la Sardaigne est la deuxième région d'Italie pour la quantité de déchets municipaux collectés de manière différenciée et envoyés en valorisation. Par rapport à l'année précédente, il y a eu une amélioration de 6,3 % : de 67 % à 73,3 %, soit juste en dessous de la Vénétie (74,7 %). *« Un résultat bien au-dessus des prévisions annuelles du plan régional de gestion des déchets, qui estimait une augmentation annuelle de 4 % »* a souligné le conseiller régional à la protection de l'environnement, Gianni Lampis, commentant les données publiées par Ispra (Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale) dans le *« rapport sur les déchets urbains 2019. Depuis 2004, l'action et l'engagement des citoyens et des administrateurs locaux ont révolutionné le système de collecte des déchets urbains, avec une progression continue au fil des ans, considérant que la Sardaigne en 2002 était en bas du classement avec un pourcentage de 2,8 %. »*

Figura 2.22 – Percentuali di raccolta differenziata dei rifiuti urbani per regione, anni 2018 - 2019

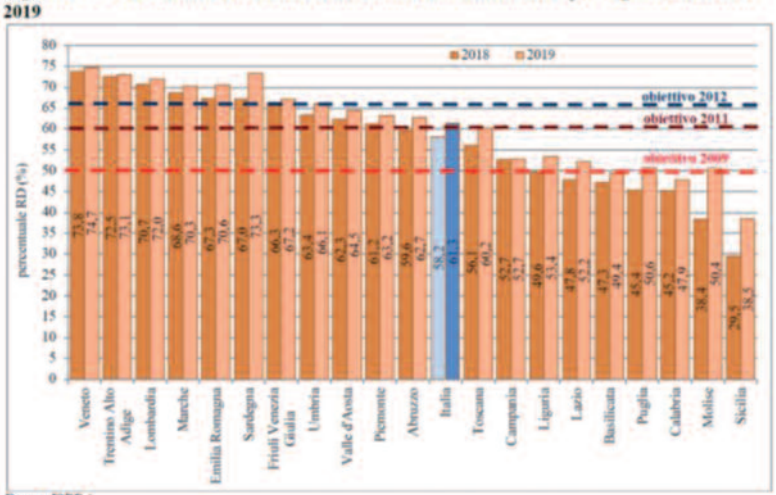

Fonte: ISPRA

« Les actions prévues par la planification régionale, en particulier le mécanisme de récompense / sanction, mis en place en mars 2004, avec les communes récompensées ou pénalisées sur la base de l'atteinte des pourcentages de collecte sélective des déchets, fixés annuellement par le Conseil régional, ainsi que la construction d'éco-centres et d'usines ont créé les conditions propices pour atteindre ces excellents pourcentages, condition préalable à une nouvelle amélioration du système régional de gestion des déchets urbains : le plan régional prévoit la réalisation de 80 % de collecte sélective des déchets en 2022. »

Arpas (Agence régionale pour la protection de l'environnement de la Sardaigne) a également validé les données ventilées par territoires : Province de Nuoro 78,19 % (74,78 % en 2018) ; Province d'Oristano 77,96 % (74,94 %) ; Province de Sardaigne du Sud 76,46 % (73,18 %) ; Ville métropolitaine de Cagliari 71,10 % (57,86 %) ; Province de Sassari 69,56 % (65,72 %).

« Pour atteindre le prochain objectif, a ajouté le conseiller régional Gianni Lampis, *nous mettrons en œuvre d'autres actions, en commençant par les plus équitables pour les citoyens, telles que le passage à la tarification, qui sera proportionné à la production réelle de déchets, et contribuera à une transition complète vers la collecte «en porte à porte», au moins un centre de recyclage par commune, en plus des centres côtiers, et à une récompense pour les administrations municipales qui atteignent des pourcentages de 80%. Enfin et surtout un programme de sensibilisation et d'information destiné aux citoyens pour réduire les erreurs de tri. »* ■

« Corsica mia » vient de paraître

par François de Casabianca

La Corse, dans sa relation avec la France et la Méditerranée pendant les années charnières du « Riacquistu », l'émergence du nationalisme, la question du Développement, tels sont les thèmes traités dans ces textes par un acteur-témoin de première main, qui s'est fortement impliqué sur un plan professionnel – comme agronome et chercheur – mais aussi comme militant associatif et politique.

L'auteur nous livre un choix de témoignage hautement significatifs, qui donnent un éclairage particulier sur les événements évoqués, offrant des clefs de lecture et diagnostics décapants…

Aux témoignages s'ajoutent des analyses scientifiques, suivies de réflexions plus personnelles : tous éléments de nature à intéresser ceux qui sont préoccupés par l'avenir de l'île.

On pourra être surpris de trouver aussi la brève relation d'un engagement de coopération à Madagascar : mais à la lire on comprendra comment celui-ci a profondément nourri la réflexion de l'auteur sur les conditions et la nature du Développement – bien au-delà de la Corse : la question du Développement, l'articulation de l'économie avec la culture et l'environnement, comme les stratégies pour y accéder restent d'une actualité criante, à méditer.

Avec une préface de Toni Casalonga. ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

En janvier 2001, Edmond Simeoni, alors en plein processus de Matignon, déclarait : *« l'ingénierie de la paix et de la confiance retrouvées est une construction de chaque jour, qui, pour déjouer le piège de provocations tristement prévisibles, doit combiner le pragmatisme et la ferme volonté réciproque d'aboutir. Le chemin tracé est certes imparfait mais il est le seul praticable. »* 8 ans plus tard, scandalisé par la condamnation d'Yvan Colonna, et alors président de son Comité de Soutien, il s'exprimait devant l'Assemblée de Corse (mars 2009). La blessure de l'assassinat du Préfet Erignac – et toutes les injustices subies par le peuple corse depuis – n'est hélas pas prête de se refermer vu l'attitude du gouvernement encore aujourd'hui (lire en page 6&7). La paix est un combat. Et cela passe par le règlement de la question des prisonniers politiques. Extraits.

Pace

« Ce procès, quelles que soient les opinions que l'on ait sur la culpabilité ou l'innocence de l'homme qui est en cause, a un déroulement qui heurte beaucoup les consciences, et je ne vais pas parler des Corses.

(…) La presse française dans sa diversité (…) [a] des mots extrêmement durs pour caractériser le procès. Quand vous avez des chroniqueurs, comme le Figaro quand même, qui disent mais, où sont les charges ? Qu'est-ce ce scandale ? Que se passe-t-il ? (…) Sur le site du Comité de soutien à Yvan Colonna, il y a eu en février 350.000 connexions, mais depuis qu'ils ont refusé la reconstitution, sur d'autres sites, c'est 36 à 37.000 connexions par jour, et ce ne sont pas des Corses, ce ne sont pas des militants nationalistes, ce sont des gens qui de partout, d'Europe et d'ailleurs, s'interrogent sur une affaire dans sa composante judiciaire.

(…) Il y a un premier danger, je n'épilogue pas, c'est le non-respect de la présomption d'innocence. Le comportement du président indépendamment du fond, suscite l'irritation de tous les démocrates, de tous les observateurs, de tous les journalistes. Quand on voit comment est mené l'instruction à charge (…) Quand les justices d'exception avancent, la démocratie recule. La DNAT, c'est une police spéciale, la juridiction d'instruction de la 14e section, c'est une juridiction spéciale, et la Cour d'Assise est une juridiction spéciale.

Des juridictions spéciales il y en a eu à la Libération, il y en a eu ailleurs, il faut faire attention parce qu'en démocratie, elles ne sont pas la garantie d'une justice équitable, au contraire, elles entachent ses décisions souvent, au moins d'un procès d'intention, parce qu'elles existent à la diligence du pouvoir exécutif et qu'il n'y a pas de contreparties.

(…) Lisez le rapport de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, lisez ce que dit la Ligue des Droits de l'Homme, ce que dit M. Costa qui est quand même le grand patron de l'institution européenne de Justice. Il ne faut pas prendre trop de liberté avec la présomption d'innocence, (…) et il faut aboutir au respect strict des procédures qui fondent le droit.

(…) Quand je vois arriver M. Colombani que nul ne prend ni pour un complice du terrorisme, ni pour un homme excessif, et qui dit froidement, moi j'étais à deux mètres, j'ai vu, ce n'est pas lui. Et puis d'autres gens qui disent non ça n'est pas lui, et puis d'autres qui disent non ils étaient deux, ils étaient trois, ça crée un sentiment de malaise. Non pas parce que les gens témoignent. Les témoins peuvent se tromper, d'autres peuvent penser le contraire. Ça n'est pas ça. C'est qu'on évacue, circulez il n'y a rien à voir.

(…) Quand vous dissimulez des pièces importantes à la défense, quand il y a de hautes autorités policière qui sont totalement embarrassées parce qu'elles sont prises en contradiction avec les témoins, et surtout la pièce maîtresse, celle qui fait tout basculer, ce refus réitéré, véritablement incompréhensible d'une reconstitution. Mais comment voulez-vous qu'à un moment donné les citoyens disent mais pourquoi on ne se donne pas les moyens de comprendre ce qui se passe ? Je pense que Colonna, ses défenseurs, sa famille ont bien fait de rompre ce jeu inégal et pollué, parce que la sanction qui se profile, vous le savez, c'est une peine de condamnation à perpétuité avec une peine de réclusion criminelle de sûreté.

(…) Il n'y a pas un homme, pas une femme qui ne puisse admettre et comprendre que la justice, pas seulement en Corse, en France continentale, en Europe, c'est un des piliers essentiels de la démocratie et qu'il faut que véritablement elle fonctionne normalement.

(…) La seule chose que je vous demande, c'est que dans le respect de toutes les convictions, on appelle tous les démocrates à une réflexion plus approfondie, on les appelle à s'informer sur le procès en cours, et à demander simplement – ce qui quand même est assez surprenant – l'exercice d'une justice sereine et impartiale. Yvan Colonna comme tout justiciable sous tous les cieux, a droit à un procès équitable. » ■

Cet article ne s'inscrit pas dans l'actualité telle la gestion des déchets ou les raids de la JIRS sur le Petit bar d'Aiacciu qui a succédé à la Brise de mer de Bastia. Il veut simplement commencer à préciser un sujet que j'ai souvent évoqué : la mise en place d'un outil sans lequel le but historique du sauvetage du Peuple Corse ne peut être atteint. Les nationalistes devenus « une majorité absolue » de ce 4e Statut particulier de Caseneuve après ceux de Defferre, Joxe, Jospin, n'ont pas freiné le déclin du Peuple Corse. Cet outil s'impose.

Peuple Corse

L'impérieuse nécessité d'un parti démocratique

par Max Simeoni

La Corse était vidée en 1960. 160.000 habitants. Elle en a 320.000 aujourd'hui. La population a doublé en une petite trentaine d'années par un apport d'une population allogène et non par la natalité de ses autochtones âgés. Ce n'est pas un hasard mais les résultats d'un cadre politico-économique du jacobinisme de la République française. Il ne respecte pas les différences issues de l'Histoire des peuples sous sa tutelle. Il les nie et les présente comme un obstacle à tous les progrès par rapport à toutes les valeurs universelles qu'il déclare représenter.

Les natios dans l'opposition locale ont joué le jeu de la démocratie, même si certains ont pu imaginer que le concept de Lutte de Libération Nationale (LLN), le choix d'une lutte clandestine armée, était le cheminement valable jusqu'au jour où l'impasse était visible, qui a mené à des règlements de compte et facilité les manipulations des officines politiques. Les autonomistes ont joué les élections comme un des moyens d'émancipation du Peuple par la voie démocratique et ont été amenés à lutter contre les fraudes électorales des clans pour améliorer un suffrage universel bafoué.

Fin d'Empire, Europe à faire, enjeu entre les USA et l'URSS, De Gaulle veut un pouvoir exécutif fort, élu au suffrage universel, et une bombe atomique pour que la France ne soit pas satellisée. L'effondrement récent des partis, alternant Droite-Gauche, entraîne celui des clans et favorise une arrivée rapide d'une majorité de natios coalisés. C'est une victoire mais surtout électoraliste pour diriger une institution, un statut particulier, le dernier en date mais qui ne peut pas s'attaquer à la racine du mal jacobin. Il faut pour cela forger un outil performant.

> **Les problèmes de l'immédiat peuvent atténuer sans plus mais les changements des rapports entre un État jacobin et le Peuple sa victime est un rapport de force politique sans concession.**

Le statut CdC à majorité natios coalisés ne l'est pas. Il fait penser à une voiture repeinte avec un moteur poussif et des pneus à plats, conduite par des chauffeurs bien intentionnés. Il avance au pas, à petits pas, avec le risque de rester dans l'ornière. Il faut un moteur assez puissant. Où le trouver ? Certainement pas dans les combinaisons électoralistes. La preuve est administrée une fois de plus. Elles ne peuvent pas conduire l'État jacobin à se remettre en cause, c'est à dire à reconnaître l'existence du Peuple qu'elle a vidé en le destinant à n'être qu'un réservoir d'hommes et à plus forte raison d'avoir un jour des moyens d'exister. D'autant plus que, de ce territoire dépeuplé, elle tire les bénéfices d'un développement touristique. Il est entièrement dépendant, il importe plus de 97 % de tout ce qu'il consomme. L'État le développera toujours plus pour en tirer le plus grand profit. C'est un des schémas que *l'Hudson Institut* a évoqué en secret pour la Datar mais pour le rejeter. Il est à l'œuvre : le plus possible de touristes et d'allogènes sur un territoire vidé de ses autochtones.

Il n'est pas question de nier la vocation touristique de la Corse, il s'agit de savoir à qui va profiter ce développement touristique. Or il faut réviser la Constitution pour obtenir la reconnaissance de ce Peuple et de ses droits par l'Autonomie interne. L'électoralisme pour le renouvellement de Nomenclatures électives est l'impasse d'où il faut s'extraire. C'est la première entrave qu'un Parti à base populaire doit couper pour retrouver le chemin de l'émancipation salvatrice.

La base de ce Parti est le préalable. Elle est organisée au sein du Peuple, de partout elle est à mettre en place dans l'Île et la diaspora avec un bon fonctionnement horizontal. Les militants se réunissent selon un règlement intérieur précis : un local régional ouvert avec des permanences assurées pour les militants ou le public, des débats avec ordre du jour, des compte rendus pour les absents occasionnels et des archives à jour, la recherche et l'approfondissement de tous les problèmes de la région, des actions locales globales ou par secteur d'activité (tourisme, jeunesse, sport, nature, culture, langue, la venue de conférenciers spécialistes du mouvement ou hors de lui... des actions concrètes pour étayer les préconisations des instances verticales...).

La base donc, dans la réalité de la vie du Peuple. Elle se veut comme un poisson dans l'eau. Elle connaît, elle fait remonter informations et propositions aux instances verticales, elle répercute aussitôt les décisions prises sur son terrain. Elle désigne ses représentants qui font partie des instances verticales. Elle est donc en première loge pour suivre leurs débats et embrayer sur le terrain.

Un fonctionnement démocratique, s'il nécessite un esprit démocratique de chacun de ses membres, est aussi le résultat de règles, de règlements collectifs. Il s'agit d'organiser une intelligence collective où chacun en toute conscience peut donner le meilleur de lui même dans la transparence et la confiance. Un mouvement comme un Peuple n'est pas fait que d'éléments parfaits, ni de saints. Un idéal d'appartenance, un désir de survie en commun peut être organisé en une force commune démocratique au service de tous et pour leurs enfants.

C'est sûrement la seule alternative pour une mission historique de sauvetage contre l'injustice des dominants, jacobins entre autres.

Les problèmes de l'immédiat peuvent être atténuer sans plus, mais les changements des rapports entre un État jacobin et le Peuple sa victime est un rapport de force politique sans concession.

On ne sauve pas un Peuple par procuration.

J'ai en mémoire, sans les termes précis, une déclaration assez ancienne d'un patriote irlandais qui disait : *« je préfère un militant bien motivé et bien informé car, si la nécessité s'impose, les armes lui pousseront dans les mains. »* ■

SCI CAP'AGRI
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : HAMEAU ASSALACCIA 20233 SISCO
879 693 828 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale extraordinaire a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Pierre-Antoine BATTISTI, demeurant à SISCO (Corse), Hameau Assalaccia,
à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SISCO (Corse).
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Décembre 2020, il résulte la collectivité des associés de la Société CARROSSERIE SPEED CAR a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Capital
·Ancienne mention : Le capital social est fixé à 8000 euros. Il est divisé en 80 parts sociales, de 100 euros chacune.
·Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 8000 euros. Il est divisé en 100 actions, de de 80 euros chacune entièrement libérées.
Forme
·Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
·Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Administration
·Anciennes mentions :
Christian, Jean, François, MOURGUES, gérant ;
·Nouvelles mentions :
Président :
Christian, Jean, François, MOURGUES, né le 25 Novembre 1953 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Le Sicile Bat A, résidence des îles, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO de nationalité française, pour une durée illimitée ;
Siège social
·Anciennes mentions : Chez LA CARROSSERIE MODERNE, LIEU DIT BAGLIONI – ZI DE BALEONE, SARROLA CARCOPINO, 20167 MEZZAVIA ;
·Nouvelles mentions : ROUTE DE MEZZAVIA - 20090 AJACCIO
Mention sera faite au RCS de AJACCIO.

Pour avis.

PRINT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
TRANSFORMEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 150 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : QUARTIER LA PORETTA
20137 PORTO VECCHIO
412 532 533 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 23 décembre 2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, et à un ascendant ou un descendant, même si ce dernier n'est pas associé, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Patrick BENEDETTI.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Monsieur Patrick BENEDETTI, demeurant à Porto-Vecchio (20137) Hameau de Turriccioli 1, Villa 30, Président de la Société.

Pour avis, Le Président

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

FORCETHEMPS
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 euros
Ancien siège social : Z.A.C. des Grands Champs,
3 Boulevard Georges Brassens 44570 TRIGNAC
Nouveau siège social : Querciu 20215 PORRI
383 342 151 RCS SAINT NAZAIRE
En cours de transfert au RCS de BASTIA

L'associé unique a décidé le 21 décembre 2020, de transférer le siège social de Z.A.C. des Grands Champs, 3 Boulevard Georges Brassens 44570 TRIGNAC à Querciu 20215 PORRI à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.
Président : Monsieur Jérôme COLONNA-SANTINI, demeurant à Querciu 20215 PORRI.

Pour avis, Le Président.

LES ROCHES BLANCHES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
TRANSFOROMEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : QUAI SYRACUSE
20137 PORTO-VECCHIO
489 053 405 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 23 décembre 2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 500 euros.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés et à leurs conjoints, ascendants ou descendants, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Noëlle BENEDETTI.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Noëlle BENEDETTI, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Hameau de Turriccioli 1, villa n°30, Présidente de la Société.

Pour avis, La Présidente

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'AAPC de la Commune d'OLMO parue dans n° 2679 d'Arritti du 3 décembre 2020, il convenait de lire :
Date limite des offres : Mercredi 27 janvier à 16h00.

Le maire.

JRS HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Route du Salario Lieu-dit Mulinacciu
20000 AJACCIO
490 683 760 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2020, la collectivité des actionnaires de la Société JRS HOLDING a décidé de la modification de l'adresse du siège social :
En conséquence, l'article 3 - « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne adresse : Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia, 20000 Ajaccio.
- Nouvelle adresse : Route du Salario, Lieu-dit Mulinacciu, 20000 Ajaccio.
Mention sera faite au RCS de AJACCIO

Pour avis, Le Président

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Casata è Nome *(nom et prénom)*
Indirizzu *(adresse)*
Telefonu *(téléphone)*
Mel

ARRITTI
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

A vostra publicità quì

Votre publicité ici

Ange Giovannini
06 81 54 73 98

Création graphique & Rédactionnel

vanina bellini cumunicazione
Creazione gràffica & Redazziunale

06 23 29 46 63 - v.bellini@hotmail.fr

sammarcelli
IMPRIMEUR DEPUIS 1946

BIGUGLIA
Tél. : 04 95 30 01 80
Mail : imprimerie.sammarcelli@orange.fr

BORDEAUX
Tél. : 05 56 50 36 19
Mail : jrs@imprimerie-bordeaux.com

Attualità, suciale, salute, pulìtica...

U vostru settimanale hè nant'à internet

www.arritti.corsica

ARRITTI